

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Waterville tenue le 12 juin 2023 à 17h, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Karl Hunting, conseiller au siège no 3
Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Sont absents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 17h15 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption règlement no 670 décrétant des travaux de transformation de l'église en lieu multifonctionnel et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts
- 4.0 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 585 000\$ qui sera réalisé le 16 mai 2023
- 5.0 Offre de financement du règlement no 647
- 6.0 Approbation du Bail entre la Ville et le CPE
- 7.0 Travaux d'asphalte sur divers chemins et rues
- 8.0 Questions des contribuables
- 9.0 Levée de l'assemblée

5430-2023-06-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;



CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

5431-2023-06-12

ADOPTION RÈGLEMENT NO 670 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE EN LIEU MULTIFONCTIONNEL ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement # 670 intitulé « Règlement no 670 décrétant des travaux de transformation de l'église en lieu multifonctionnel et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts ».

5432-2023-06-12

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 585 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 JUIN 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Waterville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 585 000 \$ qui sera réalisé le 19 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
647	476 048 \$
647	108 952 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 647, la Ville de Waterville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting



Et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 juin 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	46 700 \$	
2025.	49 000 \$	
2026.	51 300 \$	
2027.	53 900 \$	
2028.	56 500 \$	(à payer en 2028)
2028.	327 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 647 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

5433-2023-06-12

OFFRE DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NO 647

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	12 juin 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 juin 2023
Montant :	585 000 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 juin 2023, au montant de 585 000 \$;



ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

46 700 \$	5,50000 %	2024
49 000 \$	5,20000 %	2025
51 300 \$	4,95000 %	2026
53 900 \$	4,85000 %	2027
384 100 \$	4,80000 %	2028

Prix : 98,57100

Coût réel : 5,23678 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE

46 700 \$	5,27000 %	2024
49 000 \$	5,27000 %	2025
51 300 \$	5,27000 %	2026
53 900 \$	5,27000 %	2027
384 100 \$	5,27000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,27000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

46 700 \$	5,36000 %	2024
49 000 \$	5,36000 %	2025
51 300 \$	5,36000 %	2026
53 900 \$	5,36000 %	2027
384 100 \$	5,36000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,36000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité



QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Waterville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 juin 2023 au montant de 585 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 647. Ces billets sont émis au prix de 98,57100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

5434-2023-06-12

APPROBATION DU BAIL ENTRE LA VILLE ET LE CPE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite soutenir les activités du CPE l'Enfantillage Inc. en lui louant le bâtiment du 660 rue du Couvent pour y aménager une installation à Waterville;

CONSIDÉRANT QUE le CPE l'Enfantillage inc. et la Ville travaillent en collaboration sur ce projet de CPE en installation à Waterville depuis 2020;

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2021, 32 places ont été accordées par le ministère de la Famille pour ce projet et qu'un échéancier de 2 ans avait été visé pour sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a participé aux rencontres et s'est impliquée dans la démarche menant à l'élaboration des plans et devis pour adapter le bâtiment et répondre aux nombreuses exigences du ministère de la famille;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville et le CPE L'Enfantillage Inc. se sont entendus sur un projet de bail fixant les rôles et responsabilités des deux organisations pour une période de 20 ans, renouvelable ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville approuve le projet de bail, version du 12 juin 2023, liant la Ville et le CPE L'Enfantillage Inc. à condition d'indiquer les montants estimés par Exp dans l'annexe A au niveau des coûts estimés pour les travaux à réaliser par la ville de Waterville ;

QUE la Ville de Waterville autorise la mairesse ainsi que la directrice générale à signer ledit bail pour et au nom de la Ville.

5435-2023-06-12

TRAVAUX D'ASPHALTE SUR DIVERS CHEMINS ET RUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire procéder à du resurfaçage sur 8 chemins / rues les plus endommagés de la Ville ;



CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés en juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des prix à quelques fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un prix pour 180 tonnes incluant la mobilisation des équipements;

CONSIDÉRANT QU'un prix a aussi été remis pour un tonnage supplémentaire;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre en date du 8 juin 2023 de Pavage Estrie-Beauce pour du resurfacement sur 8 chemins / rues les plus endommagés de la Ville pour 295 tonnes représentant un montant de 78 265\$ plus les taxes applicables;

De financer ces travaux par le budget d'entretien d'asphalte et une partie du budget d'immobilisation pour des travaux d'asphalte.

5436-2023-06-12

TRAVAUX D'ASPHALTE DEVANT LES PORTES DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire procéder à des travaux d'asphaltage devant les portes de la caserne ;

CONSIDÉRANT QUE l'asphalte sera retiré par l'équipe de la voirie de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des prix à quelques fournisseurs ;

CONSIDÉRANT l'offre en date du 7 juin 2023 de Pavage Estrie-Beauce au montant de 7 109\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à Pavage Estrie-Beauce pour l'asphaltage devant les portes de la caserne de la Ville pour un montant de 7 109\$ plus les taxes applicables;

De financer ces travaux par le surplus affecté « Bâtiment et rép. incendie ».

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable présent.



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 17h40.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

